

Un tueur invisible : la pollution de l'air responsable de 422 000 décès prématurés en Europe

jeudi 1er novembre 2018, par [MANDARD Stéphane](#) (Date de rédaction antérieure : 29 octobre 2018).

« La pollution atmosphérique est un tueur invisible », alerte l'Agence européenne de l'environnement dans son rapport 2018 sur la qualité de l'air.

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) publie lundi 29 octobre son rapport 2018 sur la qualité de l'air en Europe. Comme le précédent, il n'est pas vraiment rassurant. « La pollution atmosphérique reste trop élevée dans l'ensemble de l'Europe », conclut l'AEE. Et les Européens continuent de le payer avec leur santé.

Selon les dernières données collectées par l'Agence, les concentrations de particules fines (PM2,5, de diamètre inférieur à 2,5 micromètres) ont été responsables d'environ 422 000 décès prématurés (avant l'âge de l'espérance de vie) dans l'ensemble des 41 pays européens en 2015, dont 391 000 dans les 28 Etats membres de l'UE. Soit une légère baisse par rapport à 2014 où le bilan macabre atteignait 399 000 à l'échelle de l'UE. C'est l'Allemagne qui paie le plus lourd tribut (62 300) devant la Pologne (60 600), l'Italie (44 500) et la France (35 800).

« La pollution atmosphérique est un tueur invisible et nous devons intensifier nos efforts pour agir sur ses causes, commente Hans Bruyninckx, le directeur exécutif de l'AEE. M. Bruyninckx appelle l'Europe à « redoubler d'effort » pour notamment « réduire les émissions causées par le transport », rappelant qu'elles sont « généralement plus nocives que celles provenant d'autres sources, car elles se produisent au niveau du sol et le plus souvent en ville, à proximité de la population ».

Dépassements persistants

Le rapport de l'AEE est établi à partir des données collectées par plus de 2 500 stations de surveillance de la qualité de l'air réparties à travers l'Europe. L'analyse des résultats pour l'ensemble de l'année 2016 révèle que « malgré de lentes améliorations, la pollution atmosphérique dépasse toujours les limites établies par l'Union européenne [UE] et les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé [OMS] », les seuils fixés par l'UE étant souvent moins exigeants que ceux prônés par l'OMS.

Ainsi, pour les PM2,5, le pourcentage de la population urbaine de l'UE exposée à des concentrations supérieures aux limites européennes (20 µg/m³ en moyenne annuelle) était de 6 % en 2016 contre 7 % l'année précédente. Mais cette proportion grimpe à 74 % si on se réfère aux normes de l'OMS, deux fois plus protectrices.

La valeur limite annuelle continue aussi à être « largement dépassée dans l'ensemble de l'Europe » pour le dioxyde d'azote (NO₂), gaz principalement émis par les moteurs diesel, note le rapport. Un constat qui vaut aussi pour la France. Le ministère de la transition écologique et solidaire a publié

vendredi 26 octobre son bilan national de la qualité de l'air pour 2017. S'il insiste, comme le rapport de l'AEE, sur la tendance globale à l'amélioration depuis 2000, l'année 2017 reste marquée par des dépassements des normes européennes. Ils concernent douze agglomérations dont Paris, Lyon et Marseille pour le NO2 et 27 agglomérations pour l'ozone. Des dépassements persistants qui valent à la France d'être renvoyée devant la Cour de justice de l'Union européenne.

Stéphane Mandard

P.-S.

• LE MONDE | 29.10.2018 à 00h00 • Mis à jour le 29.10.2018 à 07h29 :
https://abonnes.lemonde.fr/pollution/article/2018/10/29/la-pollution-de-l-air-responsable-de-422-000-deces-prematures-en-europe_5375868_1652666.html